



# Préconisations du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

« Former les enseignants  
et enseignants-chercheurs  
à la transition écologique  
pour  
un développement soutenable »

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) s'est engagé dans un processus de transformation en faveur de la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS), dont un des objectifs est de former les citoyens et acteurs de demain qui devront répondre à ces enjeux. Ceci concerne à la fois la formation initiale des étudiants, ainsi que la formation tout au long de la vie des enseignants, des enseignants-chercheurs et de l'ensemble des personnels de l'ESR.

Le processus comprend quatre étapes décrites ci-dessous. La première concerne la formation des étudiants du 1<sup>er</sup> cycle à un socle commun. La deuxième consiste à acculturer et former les enseignants (E) et enseignants-chercheurs (EC). La troisième étape est l'intégration dans les disciplines ainsi qu'au sein des maquettes, avec une transformation des cursus. Enfin, la quatrième étape abordera la spécialisation avec le développement des « métiers verts » associés. La transformation associée à ces différentes phases nécessitera une appropriation des différents enjeux par les E et EC et l'ensemble de la communauté universitaire.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) a organisé des ateliers de consultation au sein d'un groupe de travail dédié pour intégrer la TEDS dans la formation de tous les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle de l'ESR. Ces ateliers ont été suivis d'une consultation élargie à l'ensemble des étudiants et des personnels de l'ESR, via les chefs d'établissements. Ce travail collaboratif a alors conduit à l'élaboration d'une note de cadrage et de préconisations « Former à la Transition Ecologique pour un Développement Soutenable les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle au plus tard à la rentrée 2025 », qui a été envoyée aux chefs d'établissements de l'ESR le 3 juillet 2023.

#### **Rappel des éléments principaux de la note de cadrage et de préconisations « Former à la Transition Ecologique pour un Développement Soutenable les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle à la rentrée 2025 »**

Le socle de connaissances de base commun à tous les étudiants intègre les champs thématiques suivants : changement climatique, biodiversité, ressources, transition juste/équité sociale.

La formation devra aboutir à l'acquisition de compétences par les étudiants selon un référentiel de compétences, le ministère préconisant le référentiel de compétences européen Green Comp.

Un enseignement de 30 heures de cours minimum sera délivré.

Une certification libre mais obligatoire sera délivrée par l'établissement, avec une préconisation de 3 ECTS par le ministère.

Pour accompagner la mise en place de la formation, un pôle national de ressources pédagogiques sur la TEDS a été créé et il est porté par l'université numérique thématique UVED (Université Virtuelle Environnement et Développement Durable).

Il est préconisé que le mode projet et, notamment, l'engagement étudiant, en interne et au sein des territoires, soient soutenus, reconnus et valorisés par les établissements.

Un nouveau cycle de travail collaboratif sur l'acculturation et la formation des enseignants et enseignants-chercheurs à la TEDS a été mis en place, avec une série de rencontres qui ont été programmées de septembre 2023 à juillet 2024.

Ce travail collaboratif a été mené au sein d'un groupe de travail (GT) piloté par la DGESIP du MESR, selon le même principe que pour la formation des étudiants de 1<sup>er</sup> cycle. La composition de ce GT a été la suivante : représentants des conférences des écoles, France Universités, établissements engagés et ayant une expérience dans la formation à la TEDS, représentants d'associations nationales, d'enseignants, enseignants-chercheurs et d'étudiants en lien avec la TEDS, représentant du MTECT, représentants du Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse, des Inspé, de la DGRH et d'opérateurs du MENJ sur ce sujet.

Des consultations ont également été menées auprès d'enseignants de SHS et d'experts des sciences de l'éducation et de la formation, des conférences de doyens ou de directeurs d'UFR, de sociétés savantes, de la CP CNU et du CNESER.

**Cette note a pour objectif d'apporter les préconisations nécessaires pour accompagner l'acculturation (apport d'un socle commun sur la TEDS) et la formation des enseignants et enseignants-chercheurs à la TEDS, incluant ceux qui enseigneront la TEDS aux étudiants de 1<sup>er</sup> cycle.** Fruit des échanges menés au cours de ce travail collaboratif, ce texte aborde les sujets suivants : distinction entre acculturation et formation, périmètre des personnels concernés, contenus, formats, ressources et outils pédagogiques, agenda, valorisation de l'engagement des E et EC, moyens dédiés.

L'étape de consultation et de travail collaboratif suivante portera sur les modalités de l'intégration disciplinaire de la TEDS.

## **Distinction entre acculturation et formation des E et EC à la TEDS**

Il convient de faire une distinction entre l'acculturation à la TEDS des E et EC en tant que citoyens et la formation des E et EC destinés à former les étudiants à la TEDS, dont les objectifs sont différents.

Accculter ou sensibiliser les E et EC aux enjeux de la TEDS revient à apporter un socle commun de connaissances de base sur la TEDS pour susciter un engagement des E et EC en faveur de la TEDS et ainsi entraîner un changement de posture dans les pratiques individuelles personnelles et professionnelles des E et EC. Ce socle de connaissances reposera sur celui proposé pour les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle mais se déclinera en version allégée, incluant les thématiques suivantes : changement climatique, biodiversité, ressources, transition juste/équité sociale.

Former les E et EC à enseigner la TEDS revient à former les formateurs qui enseigneront la TEDS aux étudiants. L'objectif est donc de dépasser la phase de sensibilisation citoyenne afin de rentrer dans le cœur des sujets liés à la TEDS (et des métiers impactés à moyen terme), et de pouvoir transmettre aux étudiants à la fois des connaissances solides et les compétences nécessaires à la TEDS en favorisant une approche interdisciplinaire et le mode projet par l'action.

## **Périmètre des personnels concernés par l'acculturation et la formation à la TEDS**

Le périmètre des personnels concernés par la formation à la TEDS inclut bien évidemment les E et EC, mais aussi tous les personnels d'appui à la pédagogie qui peuvent accompagner l'offre de formation des établissements, via les services d'appui dédiés. Il s'agit des conseillers et ingénieurs pédagogiques, ingénieurs de formation et ingénieurs pour l'enseignement numérique...

La formation des E et EC dédiés à former les étudiants (= formation des formateurs) se fera sur la base du volontariat, à savoir les E et EC qui souhaitent former les étudiants à ces enjeux de la TEDS. Dans un certain nombre d'établissements, des E et EC sont déjà mobilisés et impliqués sur le sujet.

L'acculturation à la TEDS sera, quant à elle, proposée à l'ensemble du corps enseignant, mais aussi, dans la mesure du possible, aux personnels des établissements (via des modules de formation continue par exemple). Les établissements qui ont déjà expérimenté cette acculturation soulignent par ailleurs l'importance de mélanger les communautés, les disciplines, les profils, ....

Dans l'idéal, tous les E et EC devraient suivre cette sensibilisation/acculturation qui sera également proposée sur la base du volontariat.

En revanche, cette acculturation devrait être obligatoire pour les E et EC néo-entrants. Pour ce faire, les E et EC néo-entrants bénéficiant d'une décharge de formation de 32h pendant 2 ans dévolue à la pédagogie, il est préconisé d'inclure un volet TEDS dans ce temps de formation.

De plus, même si la sensibilisation/acculturation des E et EC est proposée dans cette note sur la base du volontariat, il convient de rappeler l'objectif fixé par la circulaire « Services publics écoresponsables » du 21 novembre 2023 qui consiste en la formation à la transition écologique de l'ensemble des personnels, d'ici 2027. Les deux dispositifs proposés devront être interchangeables, à savoir que les personnels seront considérés comme formés à partir du moment où ils auront suivi l'un des deux dispositifs.

## **Contenu de l'acculturation et de la formation à la TEDS**

En ce qui concerne l'acculturation, comme indiqué précédemment, il s'agira de développer des contenus qui se fondent sur le socle commun proposé aux étudiants de 1<sup>er</sup> cycle avec les thématiques suivantes : changement climatique, biodiversité, ressources, transition juste et équité sociale. L'enseignement sera allégé par rapport à la formation délivrée aux étudiants de premier cycle. Le choix de la durée de sensibilisation/acculturation est laissé aux établissements, mais celle-ci pourrait être d'environ 10 heures, en comparaison des 30 heures délivrées pour les étudiants de premier cycle.

**Concernant la formation des formateurs, même si le contenu thématique précédent (avec les 4 grands thèmes) reste valable, celui-ci devra être approfondi et enrichi avec un contenu plus spécifique.** A titre d'exemple, il pourrait être envisagé de développer un enseignement sur les différents scénarios de la transition énergétique, l'ecoconception, les modèles de durabilité, les scénarios d'adaptation, l'accompagnement de l'éco-anxiété...

Il apparaît également nécessaire de travailler la posture pédagogique de l'E et l'EC face aux enjeux de la TEDS, et d'avoir une approche systémique et interdisciplinaire. Cela suppose de se pencher sur la légitimité d'enseigner des sujets pour lesquels l'E/EC n'est pas forcément expert (et par conséquent, ne se considère pas toujours légitime), de réfléchir à l'animation de la construction de la connaissance vs la posture du sachant. Il s'agit également de travailler la place du développement de l'esprit critique de l'étudiant et d'apporter des éléments pour susciter l'action, développer le mode projet et accompagner l'éco-anxiété, les questions socialement vives et la conduite du changement... L'apport des SHS et de l'interdisciplinarité sera alors essentiel dans cette perspective.

Il serait aussi utile de proposer aux enseignants un accompagnement à la prise de conscience des compétences acquises lorsqu'ils forment à la TEDS. On pourrait alors se référer, par exemple, au référentiel suivant : <https://aroundersenseofpurpose.eu/fr/framework/table/> Ce type de référentiel alliant compétences transversales / pédagogiques / soft skills semble adapté puisqu'il met en avant le changement de posture de l'E et l'EC et l'approche interdisciplinaire.

#### **Formats de l'acculturation et de la formation à la TEDS<sup>1</sup>**

**Concernant la formation des formateurs dédiés à enseigner la TEDS, il apparaît préférable de proposer un parcours où alternent des moments de transmission de contenus et des moments où l'on produit en petits groupes (ateliers), avec des approches illustrées, interactives, en mode projet, favorisant l'expérimentation sur le terrain et l'approche interdisciplinaire, mettant ainsi à profit chaque discipline et filière universitaire. Ces ateliers seraient ainsi axés sur de la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la TEDS dans le cadre des enseignements, de la vie universitaire, de campus et de l'ancrage territorial. L'ancrage territorial permet par ailleurs de tenir compte des spécificités locales pour la mise en œuvre d'actions ciblées et adaptées. Il s'agira ainsi de contextualiser les savoirs, notamment dans une perspective d'approche par compétences.**

Ceci suppose également la mise en place d'un parcours de formation avec des pairs, toujours dans une approche interdisciplinaire et de conduite de projet, proposant ainsi la résolution de problèmes tout en se confrontant à la complexité des enjeux de la TEDS. L'accompagnement par les pairs des E et EC en formation peut être, en effet, important pour favoriser le sentiment de légitimité et apprendre à faire face à certaines réticences existantes sur ces enjeux.

En ce qui concerne le **socle commun de l'acculturation, même si des ateliers et du mode projet seraient souhaitables** afin d'impliquer plus fortement les E, EC et les personnels et de créer une culture commune, il pourrait être toutefois **envisagé principalement sous la forme de transmission de contenus selon le contexte et les capacités à disposition de chaque établissement**. Même si l'acculturation peut se faire à distance, il est souhaitable de prévoir des séances en présentiel pour apprendre à gérer les débats que peut susciter la transition écologique et notamment les résistances associées.

#### **Ressources et outils pédagogiques à disposition et nécessaires**

Il existe de nombreux moyens, ressources et outils, qui demandent, cependant, à être coordonnés voire co-construits et à terme évalués selon un cahier des charges à élaborer. Il s'agit ici de valider la robustesse des contenus en s'appuyant notamment sur des sources scientifiques reconnues (exemples : les rapports du GIEC pour le changement climatique, les rapports de l'IPBES pour la biodiversité...).

Parmi les structures reconnues pour la qualité de leur formation sur la TEDS et dont les ressources sont régulièrement

<sup>1</sup>ces formats proposés apparaissent comme ceux les plus souhaitables, sachant, bien sûr, que les établissements ont toute latitude pour choisir le format qui leur semble le plus adapté à leur contexte.

utilisées par les personnels de l'ESR, sans être exhaustif, il est possible de citer l'UVED, le Shift Project avec ses cahiers, le Campus de la Transition, le CNED avec le BABA du climat...

Concernant les outils existants permettant notamment la mise en place d'ateliers, nous pouvons citer les MOOC, les podcasts, les ateliers participatifs tels que 2tonnes, les fresques du climat et de la biodiversité, la convention des entreprises pour le climat...

Comme déjà indiqué dans l'introduction, il est important de rappeler que pour accompagner la mise en place de l'acculturation et de la formation des étudiants, E, EC et personnels de l'ESR, un **pôle national de ressources pédagogiques numériques sur la TEDS** a notamment été créé et mis en ligne avec le soutien du MESR. Ce pôle national est **porté par l'UVED** et est financé pour 4 ans. Il a vocation à s'enrichir chaque année de nouvelles ressources validées par un conseil scientifique dédié, co-animé par le HFDD du MESR. Il proposera notamment un nouveau MOOC national « Se former à la TEDS » destiné à tous les personnels de l'ESR, sur le même modèle que le MOOC « Se former pour enseigner dans le supérieur » (coordonné par le MESR et visant notamment la formation des enseignants néo-entrants). L'objectif est d'offrir ainsi des ressources de formation ouvertes et modulaires, dont les établissements peuvent disposer librement si besoin, leur usage pouvant se faire en totalité ou en partie, en autonomie ou en mode tutoré, en distanciel ou en mode hybride (articulé ou intégré à des formations organisées localement).

Il s'agira également de mobiliser des grands témoins et des experts scientifiques, enseignants et enseignants chercheurs spécialistes des domaines scientifiques concernés qui pourront aider à la construction de programmes de formation à la TEDS de qualité, tout en veillant à croiser les approches disciplinaires. Toutes les disciplines sont nécessaires, indispensables et concernées pour former au mieux à la TEDS, que ce soit par exemple les lettres, les sciences humaines et sociales, les sciences de la nature, les sciences « fondamentales » ou la santé...

D'autre part, les masters de formation de formateurs peuvent également être mobilisables pour proposer et délivrer à la fois l'acculturation et la formation à la TEDS.

Il semble également utile de créer du lien avec les services des écoles internes, de formation continue, formation tout au long de la vie pour mutualiser les efforts à mener et les bonnes pratiques sur la co-construction et la mise en œuvre de cette formation aux enjeux de la TEDS.

Il apparaît également opportun de mobiliser des représentants de la « société civile » pour mettre en avant et travailler sur des cas concrets pratiques à l'échelle notamment des territoires et de leurs spécificités. Il convient de favoriser la constitution de réseaux d'experts et d'utilisateurs, ainsi que le partage des bonnes pratiques entre établissements.

#### **Rappel du rôle de l'UVED : Pôle national de ressources sur la TEDS**

L'UVED :

(1) Propose une mise à disposition de ressources communes sur la TEDS, dont le contenu est validé par un conseil scientifique dédié. Elle comprend :

- la mise en visibilité des ressources TEDS disponibles chez l'UVED et les acteurs de l'ESR ;
- l'intégration des ressources TEDS qui seront à même de les compléter, après validation du conseil scientifique dédié ;

(2) Favorise une dynamique de création de nouvelles ressources en réponse aux besoins, en s'appuyant sur la communauté de l'ESR ;

(3) Anime une communauté de pratiques entre pairs, en collaboration avec la DGESIP.

Le Pôle national de ressources TEDS se traduit par une section TEDS dédiée et en ligne sur le portail web de l'UVED, qui s'actualise en continu.

#### **Les modalités temporelles de mise en œuvre**

En termes de calendrier, rappelons que la formation des étudiants de premier cycle à la TEDS commencera officiellement au plus tard à la rentrée 2025 pour tous les établissements relevant de l'ESR, même si certains d'entre eux l'ont déjà mis en place.

Il apparaît opportun de laisser la liberté à chaque établissement d'organiser son propre agenda pour répondre à la

demande institutionnelle.

Néanmoins, **inscrire la formation de formateurs à la TEDS sur du temps long** est important car celle-ci nécessite un accompagnement sur du long terme. Il est donc recommandé de ne pas proposer une formation trop concentrée, voir en « one shot ». On pourrait imaginer, par exemple, une partie initiale compacte (ex : école sur 3-4 jours) pour transmettre le socle de connaissances, puis une formation étalée sur plusieurs semaines, un semestre ou une année, basée sur de l'approche interactive par projets en ateliers.

Concernant l'acculturation, elle peut être envisagée de différentes manières, qui peuvent également se combiner : par exemple, regroupée en une école sur 3-4 jours en même temps que la formation des formateurs, ou encore étalée sur un semestre ou sur une année.

### **Valorisation de l'engagement des E et EC en faveur de la TEDS**

Il ressort du travail collaboratif issu de l'ensemble des consultations que la TEDS est une dimension essentielle et qu'une formation à ces enjeux est nécessaire, mais que pour s'impliquer les E et EC ont besoin avant tout de temps.

Pour répondre à ce besoin de temps, **plusieurs formes de valorisation peuvent être proposées parmi les dispositifs existants**, à savoir :

- la décharge horaire ;
- les congés pour projets pédagogiques (CPP), qui pourraient d'être envisagés de manière collective pour instaurer une dynamique collective au sein des établissements ;
- des résidences pédagogiques peuvent être également envisagées : ces résidences permettent une plus grande souplesse en autorisant un étalement sur une ou plusieurs années en groupe d'E et d'E/C, et non, seulement de manière individualisée<sup>2</sup>.

D'autres valorisations peuvent également être envisagées, telles que :

- le Compte Personnel de Formation (CPF) pour suivre et obtenir des certificats sur la TEDS ;
- le RIPEC (Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs) pour la reconnaissance de l'implication des EC à la TEDS ;
- un changement des grilles d'évaluation des E et EC pour reconnaître la TEDS dans leur évolution de carrière professionnelle, mais qui nécessite un travail de fond à mener à plus long terme, notamment avec la CP-CNU et la DGRH.

Une solution plus « légère » a été également évoquée, lors du travail collaboratif, sous la forme de la création d'un prix national<sup>3</sup>, coordonné par le MESR et le Pôle national de ressources TEDS, qui valoriserait plusieurs types d'engagements pédagogiques en faveur de la TEDS, sur la base des projets les plus innovants ou les plus appréciés des étudiants et de l'évaluation d'un jury international.

Comme déjà souligné, un accompagnement à la prise de conscience des compétences acquises lorsque les E et EC

<sup>2</sup> Illustration de résidences pédagogique proposées par le programme Nouveaux cursus à l'université « RITM-BFC » dans le cadre de France 2030 : Les Résidences de la Pédagogie RITM-BFC s'inscrivent dans le levier 4 de RITM-BFC « L'enseignant engagé – pour une formation continue de l'enseignant-chercheur à des pratiques pédagogiques qualifiées ».

Elles visent à permettre aux enseignants, individuellement ou en équipes d'imaginer, concevoir, tester et mettre en œuvre tout projet lié à la formation et/ou à l'innovation en pédagogie.

Cet « espace d'expérimentation » d'une durée définie - et se déroulant idéalement dans un lieu dédié hors de la composante, UFR, service ou école - permet de disposer :

- de temps libéré via des décharges d'heures (ou heures complémentaires),
- d'accompagnement pédagogique et/ou pédago-technique par l'un ou l'autre des services d'ingénierie pédagogique ou techno-pédagogique,
- d'ateliers de formation,
- d'aides financières (pour engager des moyens techniques, humains, etc.).

<sup>3</sup> Un prix national avait été organisé sur le même principe par le MESR entre 2016 et 2019, pour reconnaître des projets d'innovation pédagogique dans l'enseignement supérieur : prix *Passion Enseignement et Pédagogie dans le Supérieur* (PEPS). Exemple de la 4<sup>ème</sup> édition en 2019 : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/quatrieme-edition-du-prix-peps-annonce-des-laureats-47128>

forment à la TEDS pourrait leur être proposé, en se référant, par exemple, au référentiel : <https://aroundersenseofpurpose.eu/fr/framework/table/>. Ce type de référentiel alliant compétences transversales / pédagogiques / soft skills permettrait ainsi aux enseignants de valoriser de nouvelles compétences acquises en formant à la TEDS.

### Moyens associés pour la formation à la TEDS

Outre le besoin de temps des E et EC pour se consacrer à la TEDS et à la valorisation de cet engagement, il apparaît que le recrutement de personnels dédiés à la transition écologique, tels que des ingénieurs pédagogiques et des ingénieurs de formation spécialisés dans le domaine, serait opportun pour favoriser un accompagnement des E et EC dans la transformation de leurs enseignements et le changement de leurs postures pédagogiques.

Pour répondre à ce besoin et à d'autres, en termes notamment de fonctionnement et/ou d'équipements, différentes sources de financement peuvent être envisagées et sont souhaitables, car mener la transition écologique est l'affaire de tous. Ainsi, peuvent être mobilisés :

- le **COMP** (Contrat d'Objectif de Moyen et de Performance), qui **comprend un axe stratégique sur la TEDS** ;
- certains volets de la **programmation de France 2030**, avec notamment l'appel à projets « Excellences sous toutes ses formes » et l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et Métiers d'Avenir », dont certains projets sont dédiés à la transition écologique ;
- les ressources internes des établissements, avec un **redéploiement des moyens en faveur de la TEDS**. Certains établissements, ayant mesuré toute l'importance de la transition écologique pour les générations futures, ont déjà mis en œuvre ce redéploiement et développent une stratégie d'établissement associée ;
- les ressources externes, qui peuvent être régionales, nationales et internationales. Nous pouvons citer les financements via des collectivités (la Région avec notamment le plan Etat-Région, mais aussi les communautés d'agglomérations/métropoles...), les appels à projet nationaux et européens (l'Europe dans le cadre du pacte vert a mis en place plusieurs dispositifs de financement pour aider à la transition écologique).

De plus, comme déjà souligné, il est préconisé que la décharge de 32h pour former à la pédagogie les néo-entrants puisse évoluer en intégrant la dimension TEDS.

### Rappel sur le COMP (Contrat d'Objectif de Moyen et de Performance)

Le COMP est un nouvel outil de pilotage des universités du MESR dans lequel l'établissement s'engage sur les politiques publiques prioritaires et renforce sa signature.

La TEDS est l'une des 4 politiques publiques prioritaires avec l'offre de pilotage de la formation, la recherche et la vie étudiante. Elle apparaît également de plus en plus fréquemment dans la signature et la stratégie de l'établissement.

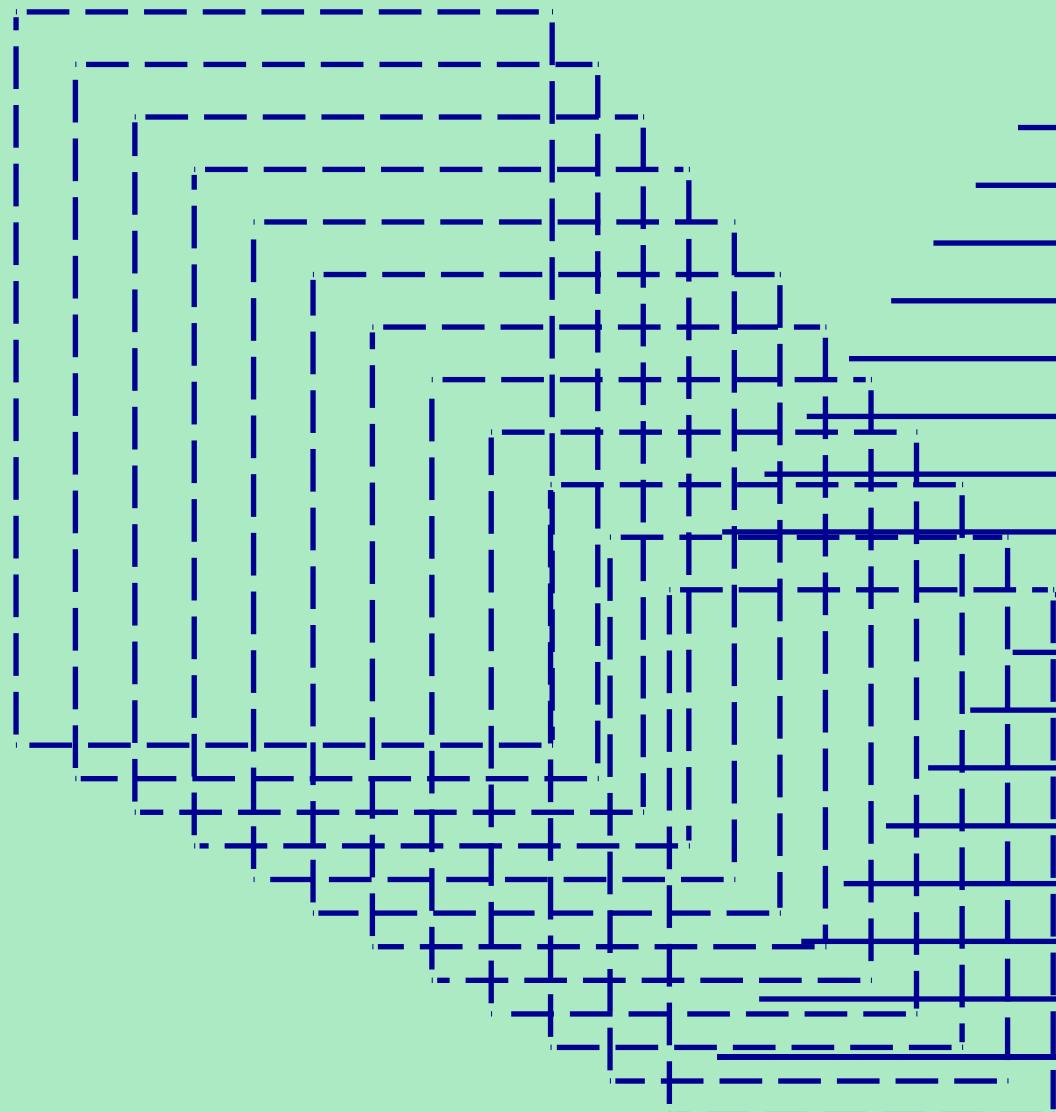
**Le COMP est donc un des leviers stratégiques des établissements pour s'engager dans la transition écologique, avec des moyens financiers supplémentaires accordés.**

Dans ce contexte, les résultats issus des premiers COMP, montrent que les établissements se sont saisis de ce dispositif pour demander des moyens relatifs à la TEDS et à leur futur schéma directeur DD&RS. Les demandes ont été ciblées principalement sur la réduction de l'empreinte environnementale, carbone et énergétique et sur la formation à la TEDS, non seulement pour les étudiants de premier cycle, mais aussi pour les E, EC et personnels, ainsi que sur la spécialisation des formations vers les « métiers verts ».



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*





MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Cadrage et préconisations du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Juin 2023

## « Former à la transition écologique pour un développement soutenable les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle »

## **Sommaire**

Introduction - 3

Cahier des charges définissant  
un socle de connaissances et de compétences - 4

Pôle national de ressources pédagogiques - 10

Reconnaissance et valorisation  
de l'engagement des étudiants - 14

Conclusion et perspectives - 18

Les évolutions constatées ces dernières années en matière de changement climatique, de destruction de la biodiversité, d'épuisement des ressources, d'effets de la pollution, de crises énergétiques, et au-delà, alertent et nécessitent l'accélération de la transition écologique ainsi qu'une transformation profonde de notre société pour relever ces défis.

Cela implique pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) de se saisir de ces enjeux et d'être un acteur majeur dans tous les domaines : formation, recherche, innovation et vie de campus. Ainsi, en termes de formation, il convient de former les citoyens et acteurs de demain qui devront répondre aux enjeux de société et de développement soutenable. Ceci concerne à la fois la formation initiale des étudiants et la formation tout au long de la vie des acteurs socio-économiques.

Pour faire suite aux recommandations du rapport Jean Jouzel et Luc Abbadie « *Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur* » et aux objectifs définis par madame la Ministre de l'enseignement supérieur et la recherche, l'ESR prévoit, à court terme, de former à la transition écologique le plus grand nombre des étudiants et notamment les futurs cadres à l'horizon 2025.

Dans ce contexte, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) a organisé des ateliers de consultation pour intégrer la Transition Écologique pour un Développement Soutenable (TEDS) dans la formation de tous les étudiants de premier cycle de l'ESR. Comme précisé dans le plan climat-biodiversité et transition écologique du MESR, le terme de développement soutenable se définit par la combinaison des 17 objectifs du développement durable (ODD) de l'ONU et garantit l'équité sociale et la prise en compte de la valeur intrinsèque du vivant.

Ces ateliers ont été suivis d'une consultation élargie à l'ensemble des étudiants et des personnels des établissements de l'ESR (du 6 mars au 6 avril), sur la base d'un questionnaire reprenant les trois grands thèmes des ateliers (cf. synthèse générale et synthèse par catégorie).

**Atelier TEDS 1** : cahier des charges définissant un socle de connaissances et de compétences – réunion le 17 janvier 2023

**Atelier TEDS 2** : pôle national de ressources pédagogiques – réunion le 31 janvier

**Atelier TEDS 3** : engagement des étudiants – réunion le 14 février

**Atelier TEDS 4** : synthèse des 3 ateliers – réunion le 21 février

**Atelier TEDS 5** : conclusion des ateliers – réunion le 25 avril

Cette note a pour objectif de proposer un cadrage et des préconisations pour accompagner et former les étudiants de premier cycle à la TEDS. Il s'agit de la première étape d'un processus visant à intégrer la formation à la TEDS pour tous les étudiants et personnels de l'ESR. Les étapes suivantes donneront lieu à des travaux qui s'intéresseront notamment à la formation des enseignants à la TEDS et à son intégration au sein de chaque discipline.

La présente note préfigure les orientations du ministère à destination des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, sachant que des modalités spécifiques seront à prévoir pour les étudiants dont les lieux d'étude sont des lycées (CPGE, BTS, etc.) ainsi que pour les étudiants en alternance et en formation continue, en partenariat respectivement avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère du Travail.

# Cahier des charges définissant un socle de connaissances et de compétences

Conformément aux annonces de la ministre, un cahier des charges définissant un socle de connaissances et de compétences sur la TEDS doit permettre aux établissements de construire une offre de formation qui pourra s'appuyer sur un pôle national de ressources pédagogiques. L'objectif est de proposer une formation commune et cohérente à la TEDS pour les étudiants du premier cycle.

Ce socle allie connaissances sur un ensemble de thématiques et compétences, qui s'appuient sur différents référentiels existants.

Il ressort des travaux des ateliers et de la consultation élargie que les thématiques principales à enseigner sont :

- **le changement climatique** incluant l'atténuation et l'adaptation,
- **la biodiversité** et sa préservation,
- **les ressources** et leur disponibilité (incluant l'énergie).

Si les **notions de transition juste et d'équité sociale** n'ont pas été particulièrement plébiscitées dans le cadre de la consultation élargie, il convient de leur accorder une attention soutenue. **Le MESR considère cet enseignement comme essentiel**, d'autant qu'il **prend en compte les responsabilités sociales et citoyennes** et la **compréhension des changements** par la société, et qu'il s'agit d'une **thématique transverse qui implique notamment les sciences humaines et sociales**. Elle permettra notamment de donner des perspectives historiques, politiques, économiques et sociologiques.

Le concept de **limites planétaires** a été retenu par la consultation élargie. Si ce concept peut être utilisé comme une introduction pédagogique à la notion de point de bascule, il a été souligné pendant les ateliers qu'il devra être précisé que l'existence de points de bascule au niveau global, et donc de limites planétaires, ne fait pas à ce jour l'objet d'un consensus scientifique.

Ce concept, qui ne relève pas du même registre que les connaissances et qui fait l'objet de débats, **peut être traité comme un objet de récit citoyen ou de controverse, en complément du socle de connaissances**.

## Le socle de connaissances s'appuyant sur un consensus scientifique avec une approche interdisciplinaire

Parmi les thématiques prioritaires du socle, il est en effet essentiel de transmettre des connaissances qui bénéficient d'un consensus scientifique (exemples : rapports du GIEC ou de l'IPBES, respectivement pour le changement climatique et la biodiversité). De plus, la formation à la TEDS doit **favoriser l'interdisciplinarité**. En effet, il est important de mobiliser les connaissances relevant de l'ensemble des sciences de la nature et des sciences humaines et sociales pour permettre de valoriser une approche transversale. Néanmoins, cette démarche n'exclut pas l'approche par discipline qui peut également répondre à ces enjeux et qui donnera lieu à de futurs travaux. De tels choix permettront alors de considérer la dimension systémique dans ce socle de connaissances, ainsi que la notion de trajectoire en liant les constats, les causes, les actions et les projections.

Le contenu de l'enseignement sur la TEDS est proposé dans l'encadré ci-dessous. Il constitue un socle commun minimal, évolutif, qui a vocation à être ajusté, voire dépassé par des établissements ambitieux. Les différentes thématiques citées sont interconnectées et s'impactent mutuellement. Pour en souligner les interactions, une vision interdisciplinaire, transverse et globale est donc essentielle, impliquant les sciences de la nature, de l'ingénierie, de la santé, ainsi que les sciences humaines et sociales.

Ainsi ce socle insiste-t-il sur la dimension systémique de la transition écologique et sociétale (scenarii d'évolutions, trajectoires, interdisciplinarité...). Il est à travailler avec les équipes pédagogiques et pourra être adapté selon les grands domaines de formation, afin de préserver une connexion entre celui-ci et la discipline suivie par l'étudiant.

Il est important de donner du sens et des perspectives aux connaissances apportées afin de rompre avec une approche qui pourrait être perçue comme uniquement théorique. Il est également important d'aborder les façons de mettre en œuvre les réponses aux problématiques soulevées (leviers et actions possibles pour inverser des trajectoires).

## **Proposition de contenu du socle de connaissances**

### **Introduction**

La présentation des causes anthropiques des enjeux globaux et systémiques permettra d'introduire les enjeux abordés (climat, biodiversité et ressources) ainsi que les changements transformateurs (économiques, sociologiques et politiques) et leurs actions individuelle et collective associées.

Les 9 limites planétaires et les liens entre elles pourront être décrits dans cette partie ainsi qu'une perspective historique de l'émergence des objectifs des ODD<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les objectifs de développement durable de l'organisation des Nations unies (ONU) : [cf. site de l'ONU](#).

### **Le changement climatique**

Définition ; Origines et évolution des émissions de gaz à effet de serre ; Influence humaine sur le climat ; Les pays et les grands secteurs émetteurs de gaz à effet de serre (GES) ; La nature géopolitique du changement climatique ; Ordre de grandeur au niveau global et français des principaux indicateurs climatiques et risques futurs associés (ressources en eau, santé, biodiversité, agriculture..) en fonction des différents scénarios d'émissions de GES ; Mesures d'atténuation et d'adaptation (avec éventuellement des exemples d'initiatives territoriales).

### **La biodiversité et sa préservation**

Définition ; Le caractère évolutif et dynamique de la biodiversité ; Lien entre biodiversité et fonctionnement des écosystèmes ; Le rôle des activités humaines dans l'effondrement de la biodiversité (changement d'usage des terres et des mers, surexploitation directe des espèces, changement climatique, pollutions, espèces exotiques envahissantes) ; La dépendance humaine à la biodiversité (alimentation, santé, eau, climat, ...) via la notion de services écosystémiques ; Les différentes valeurs de la biodiversité.

### **Les ressources et leur disponibilité**

Les ressources minérales, eau, biomasse, énergies; L'utilisation des ressources pour la production d'énergie ; La baisse de la qualité des ressources exploitées et les impacts environnementaux et socio-économiques de leur exploitation ; La finitude des ressources ; La notion de recyclage.

### **La transition juste et équitable**

Définitions ; Les inégalités et la justice sociales face aux transitions (égalité des droits, égalité des chances, égalité des situations, ex : précarité énergétique, précarité alimentaire, inégalités face aux soins, etc.) ; L'équité entre les générations ; Les modèles de gouvernance et de démocratie pour piloter le changement (démocratie représentative, délibérative, participative, qui inclut les étudiants) ; Les récits de changements susceptibles de donner sens à l'action individuelle et collective.

### **Thématique en appui au développement des compétences (aptitudes et attitudes) : le récit des limites planétaires**

Présentation de la notion et des controverses liées, des liens entre les limites proposées : changement climatique, acidification des océans, appauvrissement de l'ozone stratosphérique, perturbation du cycle de l'azote, perturbation du cycle du phosphore, utilisation mondiale de l'eau, changement d'utilisation des sols, érosion de la biodiversité, augmentation des aérosols dans l'atmosphère, introduction d'entités nouvelles dans la biosphère.

Aborder les limites planétaires ainsi permet de développer les compétences du socle (par exemple : pensée systémique – pensée critique – cadrage des problèmes) car elles permettent de prendre en compte les responsabilités sociales et citoyennes, et qu'elles déterminent l'acceptabilité des changements.

## Le socle de compétences : un référentiel partagé

Plusieurs référentiels de compétences sont actuellement à notre disposition. Le point commun à ces différents référentiels est que, dans chacun, les compétences proposées ne peuvent être dissociées et doivent donc être prises en compte globalement, pour assurer leur cohérence. Ces référentiels proposés sont :

<sup>2</sup> Les cinq compétences du rapport Jouzel et Abbadie sont : appréhender les équilibres et les limites de notre monde par une approche systémique, saisir les ordres de grandeur et les incertitudes par une analyse prospective, co-construire des diagnostics et des solutions, utiliser les outils pour concrétiser les évolutions, agir en responsabilité.

<sup>3</sup> Les cinq compétences du guide sont : Les compétence en termes d'approche systémique ; Les compétences en termes de prospective ; Les compétences en termes de responsabilité et d'éthique ; Les compétences collectives ; Les compétences en termes de changements.

<sup>4</sup> Les cinq compétences proposées par l'UVED sont : Considérer une approche holistique ; Développer une analyse prospective ; Développer l'approche réflexive ; Co-construire des diagnostics et des solutions ; Mettre en œuvre des transitions ; Agir en responsabilité ; Se positionner dans un débat.

- Le **rapport Jouzel et Abbadie**<sup>2</sup> ;
- Le **GreenComp** (cadre européen de compétences en matière de durabilité) ;
- Le guide « Compétences et développement durable & responsabilité sociétale » proposé conjointement par **France Universités** et la **Conférence des Grandes Ecoles**<sup>3</sup> (CGE) ;
- Le projet **Université Virtuelle Environnement Durable (UVED)** « S3C : Socle Commun de Connaissances et de Compétences transversales sur l'anthropocène<sup>4</sup> » ;
- Les référentiels de compétences du **Shift Project** à destination de la formation au sein des écoles d'ingénieurs ou des écoles de gestion.

Il ressort de la consultation que les compétences à identifier en priorité concernent la complexité au travers d'une approche systémique et interdisciplinaire, la capacité à co-construire des diagnostics et des solutions, la capacité d'agir individuellement et collectivement, la capacité à développer un esprit critique, et enfin la capacité à incarner les valeurs du développement durable.

Au regard de la consultation et de tous ces référentiels, nous retrouvons, peu ou prou, les quatre grandes catégories de compétences proposées par le GreenComp (GC) :

- Incarner les valeurs de la durabilité, en accordant, par exemple, de la valeur à la durabilité, en encourageant l'équité ou en promouvant la nature ;
- S'ouvrir à la complexité dans la durabilité en développant une pensée systémique et une pensée critique ;
- Envisager des avenir durables en imaginant et élaborant des futurs et en gérant les transitions ;
- Agir individuellement ou collectivement pour la durabilité.

A titre d'exemple, dans le cas du référentiel proposé par l'UVED, la compétence « considérer une approche holistique » peut être incluse dans la capacité à « s'ouvrir à la complexité » proposée par le GC. Les compétences qui permettent de « développer une analyse prospective et co-construire des diagnostics et des solutions » sont liées à la capacité « d'envisager des avenir durables » du GC.

Les compétences devront être construites à partir d'un des référentiels précités, et adaptées au statut et au fonctionnement des établissements. Néanmoins, le MESR préconise de privilégier le référentiel européen et interministériel proposé par le GreenComp en raison de sa capacité à offrir de façon explicite quatre grandes catégories de compétences qui peuvent être affinées et développées à souhait par les établissements, en fonction des spécificités de leurs formations. Le référentiel GC présente également l'intérêt d'être partagé avec le MENJ. En effet, l'Inspection générale de l'Education, du Sport et de la Recherche a saisi le Conseil Supérieur des programmes pour élaborer un référentiel de compétences, destiné à l'enseignement scolaire, inspiré du GreenComp. L'utilisation de ce référentiel pourrait donc faciliter la progressivité et la continuité des apprentissages entre scolaire et supérieur, afin de répondre à la préconisation faite lors des ateliers. Enfin, le GreenComp a été construit dans un cadre européen. Il est donc mis en œuvre dans d'autres pays de l'Union européenne avec lesquels les établissements français collaborent.

Par ailleurs, dans la mesure du possible, en fonction notamment des effectifs, il est préconisé de former par l'action, afin de donner du sens aux compétences, avec par exemple des études de cas, et la réalisation de projets collaboratifs, comme évoqués dans la consultation élargie. En effet, l'approche par projet peut rendre plus concrète l'acquisition de connaissances et de compétences tout en créant un lien entre pairs et avec les territoires.

Les compétences du socle devront être inscrites en qualité de compétences transversales dans le référentiel de compétences pour la licence et seront ainsi reconnues à ce titre lors de l'inscription au Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP).

Ces compétences, attachées dans un premier temps au socle de connaissance TEDS, ont pour vocation à moyen terme, d'être intégrées dans les compétences transversales, associées aux cursus et aux maquettes (intégration par la transformation de ces maquettes). Cela nécessitera une appropriation par les enseignants et une déclinaison au sein des disciplines.

### Une mise en œuvre en présentiel ou sous format hybride avec un nombre d'heures minimum préconisé

Concernant les modalités pour dispenser le socle, le format hybride est le plus adapté, tout en essayant d'avantager le présentiel lorsque cela est possible.

Le MESR préconise un enseignement d'au moins 30 heures de cours, n'incluant pas les heures travaillées (travail personnel des étudiants), qui seront définies par les établissements (selon notamment l'intégration d'approche par projet et de stages dans la formation).

### Laisser de la souplesse aux établissements pour les modalités de certification et de valorisation.

Une certification devra être proposée par les établissements, avec les modalités de leur choix : ECTS, VAE, open badge, portfolio, ou autre. Toutefois, le ministère préconise qu'elle prenne la forme d'**ECTS**, comme souhaitée par la consultation élargie. **Dans ce cas, la reconnaissance sera au minimum de 3 ECTS.**

Le MESR invite les établissements à faire des retours d'expérience sur les dispositifs de certification ou de valorisation mis en place.

Une certification nationale, voire européenne, pourrait être envisagée, si besoin, dans un second temps, et pourrait s'appuyer sur ces retours d'expérience.

#### **Point de vigilance**

La valorisation de l'engagement des enseignants dans la formation, la recherche ou via des projets est essentielle et devra être mise en œuvre.

## En synthèse

### La proposition du MESR

- Le cahier des charges du socle de connaissances et de compétences constitue un **cadre pour accompagner et former les étudiants du 1er cycle à la TEDS** ;
- Les connaissances prioritaires portent sur le changement climatique, la biodiversité et sa préservation, les ressources et leur disponibilité, ainsi que sur la transition juste/équité sociale ;
- Les compétences devront être construites à partir d'un référentiel adapté au contexte des établissements, le **GreenComp étant privilégié par le ministère** ;
- Ce socle de compétences associé au socle de connaissances constitue une première étape et vise, par la suite, à être intégré dans les compétences transversales associées à toutes les formations de niveau BAC +2/+3 ;
- Afin d'optimiser la compréhension et l'investissement des étudiants, la formation sera, autant que possible, **structurée par l'action** avec par exemple des études de cas et la réalisation de projets en lien avec les territoires ;
- Le MESR préconise un enseignement d'**au moins 30 heures de cours**, pour le seul premier cycle, n'incluant pas les heures travaillées qui seront définies par les établissements et les initiatives de sensibilisation ;
- Une **certification** devra être proposée par les établissements. Le ministère préconise qu'elle prenne la forme d'**ECTS (au moins 3 ECTS)**. Une certification nationale, voire européenne, pourrait être envisagée, si besoin, dans un second temps.

# **Pôle national de ressources pédagogiques**

Conformément aux annonces de la ministre et aux objectifs fixés dans le plan climat-biodiversité et transition écologique du MESR, l'organisation d'un pôle national de ressources pédagogiques vise à cartographier l'existant et à offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur (enseignants, étudiants, personnels) une description précise et ordonnée des ressources pédagogiques mutualisables à l'échelle nationale pour former aux enjeux de la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS), et sur lesquelles les établissements pourront librement prendre appui. Ce pôle contribuera ainsi à les accompagner pour répondre à l'enjeu immédiat qui est de mettre en place une formation pour tous les étudiants de 1er cycle.

Suite aux ateliers TEDS et à la consultation nationale par questionnaire en ligne, les éléments de structuration d'une plateforme nationale sont les suivants.

## **Un pôle national porté par l'UVED et par une communauté de pratiques**

Pour s'appuyer sur l'existant tout en élargissant son spectre, le pôle national de ressources TEDS pourra être porté par l'Université Virtuelle Environnement et Développement Durable (UVED), en créant une **section spécifiquement dédiée à la TEDS sur son portail web** afin d'en faciliter le repérage et l'utilisation.

### **Point de vigilance**

Le pôle national devra également intégrer (ou pointer vers) des ressources pédagogiques numériques externes (nationales ou internationales) au seul catalogue proposé par l'UVED, et au-delà de celles qui seront produites pour son projet S3C de socle commun de connaissances et de compétences transversales sur l'anthropocène. L'objectif du pôle à moyen terme est ainsi de pouvoir couvrir la majorité des thématiques de la TEDS.

Cette section web pourra également renvoyer aux ressources actuellement accessibles dans **l'entrepôt Moodle d'UVED**, qui intègreront notamment celles de leur **projet S3C** actuellement en cours de développement (projet soutenu financièrement par la DGESIP/MESR), et dont la V1 sera disponible pour la rentrée 2023. Là encore, cet entrepôt sera amené à évoluer pour répondre aux besoins du pôle.

### **Point de vigilance**

Le Moodle de l'UVED est actuellement accessible à tous les établissements d'enseignement supérieur français pour consulter les ressources UVED. Cependant, leur téléchargement et l'importation vers d'autres Moodle, à l'exception du projet S3C, est uniquement possible pour les établissements membres d'UVED.

Cette section pourra enfin renvoyer aux MOOC coordonnés par l'UVED et dont les contenus sont disponibles de plusieurs manières : sur le site web et le Moodle UVED sous forme de parcours thématiques (capsules vidéos, quizz, activités, liens), sur la chaîne YouTube UVED et sur Canal-U (capsules vidéo) et sur la plateforme FUN-MOOC (sessions proposant des périodes d'évaluation et d'animation planifiées sur certaines années universitaires). Le pôle devra également contribuer à l'animation d'une **communauté de pratiques entre pairs** qui pourra prendre appui :

- sur la **sphère Whaller « Plan Climat - Biodiversité et transition écologique ESR »** créée en mars 2023 par Michel Eddi pour le MESR, et qui nécessitera de **constituer un réseau d'animateurs et d'experts** coordonné par la DGESIP, pour communiquer et échanger avec les équipes DD&RS<sup>5</sup>/TEDS et services d'appui dans les établissements, leur permettre de valoriser leurs initiatives, mais aussi répondre à leurs questions au fil de l'eau ;
- sur un relai de communication régulier des informations issues de cette sphère Whaller sur les **comptes Twitter et LinkedIn** de la DGESIP, afin d'en garantir la meilleure diffusion possible et pour inciter les membres de l'ESR à y contribuer ;
- sur des **événements nationaux réguliers** organisés par la DGESIP à destination de la communauté de l'ESR, afin de partager les expériences mises en place dans les établissements et en tenir compte pour améliorer l'accompagnement du (ou par le) MESR.
- sur d'autres **communautés de travail existantes**, telles que l'assemblée des responsables DD&RS, Ecocampus, l'assemblée du CIRSES, ou encore les Labos 1point5, et au-delà.

### Un pôle structuré autour de ressources pédagogiques validées, sélectionnées et classées selon des critères précis

Ce pôle de ressources visera **3 publics prioritaires** :

- les enseignants et équipes pédagogiques ;
- les personnels d'appui à la pédagogie ;
- les étudiants.

La **section web dédiée** sur le portail UVED devra proposer des ressources pédagogiques numériques :

- issues du catalogue UVED, mais aussi d'institutions ou établissements reconnus pour leur légitimité dans le domaine (OCE, Shift Project, ADEME, universités, etc.) ;
- **validées** pour leur fondement et pertinence scientifiques par leurs institutions ou établissements de rattachement ;
- **explicitant les objectifs d'apprentissage** en termes de connaissances et de compétences ;
- **sélectionnées en toute transparence par un comité scientifique restreint**, coordonné par l'UVED et composé de personnalités tierces volontaires (notamment issues des ateliers TEDS). Ce CS restreint aurait deux fonctions :
  - repérer de nouvelles ressources
  - valider la sélection sur la base de critères précis ;

### **Point de vigilance**

Il faudra définir un mode de fonctionnement de ce CS restreint qui puisse s'appuyer sur un dispositif de remontée et détection de ressources le plus ouvert possible et qui ne soit pas trop chronophage étant donné la disponibilité certainement limitée de ses membres.

- sélectionnées selon les **priorités nationales du socle commun** de connaissances et de compétences TEDS, et selon une perspective à la fois disciplinaire (pour s'adapter à différentes filières de formation) et interdisciplinaire (pour répondre aux enjeux de la formation TEDS) ;
- sélectionnées selon différentes catégories, dont notamment :
  - ressources thématiques transversales ;
  - études de cas ;
  - retours d'expériences pédagogiques ;
  - témoignages d'acteurs ;
  - outils d'autoévaluation ;
  - MOOC ;
  - cours ;
  - autres ressources.
- **sous licences ouvertes** : ressources éducatives libres, modifiables et partageables.

#### **Point de vigilance**

En cas de ressources pédagogiques numériques sélectionnées mais non disponibles sous licences ouvertes (de type Creative Commons), elles seront quand même citées dans la section web du pôle national, et pourront faire l'objet de négociations spécifiques (avec financement si nécessaire) pour renouvrir les droits. La protection de la propriété intellectuelle des contenus pédagogiques, ainsi mutualisés, nécessite une acculturation des enseignants et enseignants-rechercheurs.

Cette section pourra être organisée comme suit :

- des ressources **classées par thématiques et par filières** de formation (ou disciplines) ;
- des ressources **indexées** de manière normée (norme SupLOMfr), en précisant aussi leur granularité (durée, temps d'apprentissage) et leur lien avec les ODD de l'Unesco et avec le socle commun S3C d'UVED (d'autres champs en lien avec la TEDS pourront être ajoutés en fonction du besoin) ;
- des ressources si possible téléchargeables et compatibles avec la plateforme de cours en ligne Moodle (très largement majoritaire dans les établissements de l'ESR) ;
- et qui prendra appui sur :
  - le **moteur de recherche** du site UVED (tri par thèmes, types de ressources, niveaux, langues, ODD...), qui pourra évoluer si besoin ;
  - la **cartographie des projets et acteurs** existants au niveau local et national du portail UVED, qui référence déjà 276 initiatives des établissements de l'ESR depuis 18 mois, classées par types (projets étudiants, évènements, etc.) et par labels (DD&RS, EcoJardin, etc.). Un formulaire de remontée d'initiatives sera à intégrer, ainsi qu'une ouverture à des initiatives hors-ESR (collectivités, associations, entreprises, etc.).

Les réponses aux questions ouvertes de la consultation appellent à faciliter l'accès à des ressources diversifiées et à davantage de collaboration entre pairs.

Enfin, les **usages pédagogiques visés** par ces ressources seront :

- En priorité pour une formation en présentiel ou en hybride ;
- Par ordre d'importance :
  - pour l'intégration dans une UE et dans un enseignement disciplinaire ;
  - pour une pédagogie par projets (notamment en lien avec des acteurs territoriaux) ;
- Et dans une moindre mesure (toujours par ordre d'importance) : pour une intégration hors-cursus (UE libre, etc.) et pour l'autoformation.

## En synthèse

### La proposition du MESR

Le pôle national de ressources TEDS est porté par l'UVED.

Le pôle national est chargé de **mettre en visibilité les ressources TEDS** disponibles chez l'UVED, d'intégrer celles qui sont à même de **les compléter**, et de **favoriser une dynamique de création de nouvelles ressources** en réponse aux besoins en s'appuyant sur la communauté de l'ESR.

Le pôle national contribuera à l'animation d'**une communauté de pratiques entre pairs**, en collaboration avec la DGESIP.

La montée en charge sera progressive. La **V1 du pôle et celle du socle S3C** dans le Moodle UVED seront disponibles dès **octobre 2023**.

# **Reconnaissance et valorisation de l'engagement des étudiants**

L'engagement étudiant est un sujet majeur et leur investissement dans le domaine du développement durable et de la responsabilité sociétale et environnementale n'est plus à démontrer. Ces derniers souhaitent de plus en plus s'impliquer dans une vie extra-scolaire, au sein d'association, dans leur campus ou à l'extérieur. Ils militent pour une reconnaissance et une valorisation, cette reconnaissance de l'engagement leur permettant notamment de favoriser leur insertion professionnelle et de mettre en valeur des compétences transverses auprès des acteurs du monde socio-économique.

## Favoriser l'engagement étudiant, susciter l'engouement et l'investissement pérenne

L'enjeu majeur est d'accélérer le développement de la reconnaissance et de la valorisation de l'engagement étudiant au sein des établissements et de reconnaître les compétences acquises lors de celui-ci.

A cet égard, la mise en œuvre de **projets, collectifs et interdisciplinaires** notamment, et le développement de la pratique dans la formation TEDS, du « learning by doing », peuvent largement y contribuer.

En parallèle, favoriser **l'implication des étudiants dans la vie de campus et dans la gouvernance** sur les enjeux TEDS peut concourir à susciter l'engouement. Cette gouvernance, qui devra être précisée, peut se concrétiser, par exemple, par la création d'une commission évoquant les différents sujets TEDS avec un quota d'étudiants y siégeant (élus, associations...), comme cela est fait pour la commission CVEC. D'autres initiatives, comme la mise en place de conventions entre établissements, partenaires et associations étudiantes ou des groupes de travail sur ces enjeux, peuvent favoriser une implication plus importante.

**L'accompagnement et le soutien** aux étudiants, notamment en créant des référents engagement au sein de l'établissement et en leur dégageant du temps, sont essentiels. L'emploi étudiant peut également une réponse pour favoriser la dynamique étudiante dans le temps et répondre aux problématiques de « turn over » importants au sein des associations et des élus. Il sera utile d'y adjoindre une communication sur ces enjeux et les dispositifs associés, régulière et adaptée aux étudiants.

Il est également souligné l'importance d'**un cadre et des conditions de vie** favorables à l'épanouissement et au bien-être de l'étudiant, facteur de réussite, qui contribueront à l'engagement étudiant : **les schémas directeurs vie étudiante et les schémas directeurs Développement Durable et Responsabilité Sociale et Environnementale (DD&RSE)** seront porteurs de ces enjeux.

## Permettre la reconnaissance et la valorisation des engagements divers et gradués

L'accélération de la **mise en œuvre de la circulaire engagement de mars 2022** est attendue. Cette circulaire rappelle notamment les différentes possibilités pour l'engagement étudiant et les deux modalités, d'une part, la reconnaissance et la valorisation, d'autre part, le régime spécial d'études (aménagement d'études en particulier).

Quels que soient le processus de reconnaissance et la modalité de valorisation, l'étudiant doit faire valoir son engagement en ayant une démarche réflexive et une analyse des apports de celui-ci. La « valeur » et la légitimité de la structure d'accueil doivent également être vérifiées.

Si possible, l'engagement devra garder un **aspect interdisciplinaire**.

Le développement de **processus de reconnaissance gradués** selon le degré d'engagement, de processus allégés notamment, tel qu'une soutenance orale ou un entretien plutôt qu'un rapport écrit, l'auto-évaluation ou encore l'évaluation par les pairs, est souhaitable.

En parallèle, **un référentiel de compétences** associé, relevant de **compétences transversales et « soft skills »**, devra être établi par l'établissement. Ce référentiel reposera sur celui mis en œuvre dans le cadre du **socle de connaissances et de compétences**.

Les connaissances et compétences acquises dans le cadre de l'engagement étudiant devront donc être valorisées et reconnues dans le cadre du socle commun (supplément au diplôme, etc.). Un travail sur les fiches RNCP serait certainement à mener à cet égard.

De même, **des modalités de valorisation graduées selon le degré d'engagement** devront être mises en place, même s'il est notamment attendu, suite aux ateliers et à la consultation élargie, une mise en place d'unités d'enseignements dédiées aux enjeux TEDS au sein du cursus et une valorisation par des crédits ECTS. Une valorisation au travers du supplément au diplôme ou via des points de bonification peut être une solution autre, même si elle est moins plébiscitée.

Par ailleurs, il semble utile de **mieux faire connaître les modalités de reconnaissance** qui sont bien valorisées par le monde socio-économique lors de l'insertion professionnelle, en particulier de type open badge (développement d'une plateforme nationale ad hoc en cours) et port folio. On peut noter qu'à ce stade, les DU « engagement » ne sont pas forcément attendus mais peut-être est-ce dû à une méconnaissance ou à un déploiement très faible à ce jour. Les expérimentations en cours sont à suivre pour évaluer leur intérêt. Des dispositifs de type VAE ou diplôme étudiant entrepreneur (D2E) peuvent être aussi des pistes intéressantes à étudier.

Un point d'attention est également porté sur le fait de **ne pas créer de disparités entre étudiants qui s'engagent** (cela peu importe le type de l'engagement) et **ceux qui ne s'engagent pas, ainsi qu'entre les différents types d'engagement** (TEDS ou autre).

### **Point de vigilance**

La reconnaissance ne doit pas être confondue avec la valorisation. Les processus de reconnaissance peuvent être gradués, allant de processus allégés à des processus plus classiques. De même, les modalités de valorisation peuvent être diverses selon le type et le degré d'engagement.

### Renforcer et simplifier le statut d'étudiant engagé

**Le développement du statut de l'étudiant engagé** (i.e. avec des « droits et des devoirs »), qui est, à ce jour, défini dans la circulaire engagement de mars 2022, pourrait permettre aux étudiants de mieux concilier études et engagement grâce à un aménagement de parcours par exemple et favoriserait la reconnaissance par le monde socio-économique lors de l'insertion professionnelle. Une réflexion est à mener sur les « devoirs » à proposer.

### S'appuyer sur les partenaires et le monde socio-économique (collectivités, entreprises, associations, etc.) pour déployer l'engagement

**L'implication des acteurs du monde socio-économique et des partenaires** semble souhaitable **pour favoriser le déploiement et la mise en œuvre de projets** pour l'engagement étudiant, notamment de projets interdisciplinaires. S'appuyer notamment sur les collectivités territoriales et les structures publiques est attendu, tout comme sur les entreprises et les Crous.

Ces liens favorisent par ailleurs la dynamique territoriale, l'attractivité des territoires et l'insertion professionnelle.

### Contribuer au développement de métiers verts

Sensibiliser les étudiants entrepreneurs dans les cursus D2E / pépite sur le DD&RSE et les accompagner pour orienter leur projet en ce sens, comme cela est proposé par les accords de Grenoble, permettrait de développer les métiers verts de demain et semble donc souhaitable.

De manière plus générale, **l'engagement étudiant peut favoriser la connaissance et le développement de métiers verts.**

### Accompagner les étudiants, une nécessité

**Favoriser l'accompagnement et le soutien** (matériel, financier...) par les établissements aux étudiants qui souhaitent s'engager est essentiel. Cela peut notamment se concrétiser en créant des référents engagement au sein de l'établissement et en dégageant du temps pour permettre aux étudiants de s'investir.

Un accompagnement du type du dispositif « Pépite », en version allégée, semble être également une piste à creuser.

**Enfin, le développement et l'implication des établissements pour leurs schémas directeurs vie étudiante (SDVE) et DD&RSE pourront favoriser un environnement propice à l'épanouissement, au bien-être de l'étudiant et, par conséquent, à l'engagement étudiant.**

Pour conclure, la reconnaissance et la valorisation de l'engagement étudiant sont à développer tout en veillant à garder son esprit volontaire et sincère. **L'engagement est un facteur de réussite et d'insertion professionnelle.**

## **En synthèse**

### La proposition du MESR

Pour favoriser l'engagement étudiant :

- Mettre en œuvre des **processus de reconnaissance et de valorisation différents selon le degré d'engagement** (un engagement léger doit être associé à un processus allégé et une valorisation moindre qu'un engagement fort) ;
- Dans l'idéal, mettre en œuvre des **unités d'enseignement dédiées** au sein du cursus et **valoriser** notamment **par des crédits ECTS** ;
- **Renforcer et simplifier le statut d'étudiant engagé** (déploiement de la circulaire de mars 2022 et ajustement) ;
- Favoriser le déploiement de l'engagement en **s'appuyant sur le monde socio-économique et les partenaires** (collectivités territoriales, structures publiques, entreprises, etc.) ;
- Contribuer au développement des métiers dit «verts» via l'engagement étudiant, facteur de réussite et d'insertion professionnelle ;
- **Accompagner et soutenir les étudiants** notamment par la mise en place d'un référent engagement au sein de l'établissement et l'attribution de temps aux étudiants pour pouvoir s'engager. Les schémas directeurs vie étudiante et DD&RSE seront porteurs de ces enjeux.

# **Conclusion et perspectives**

Cette synthèse engage l'ESR dans un processus de transformation au regard de ses engagements en faveur de la transition écologique pour un développement soutenable.

La première étape de ce processus se traduira par la **formation/sensibilisation des étudiants du 1er cycle**. Une deuxième étape consistera à **former les enseignants**, une troisième sera **l'intégration** dans les disciplines ainsi qu'**au sein des maquettes, avec une transformation des cursus**. Et enfin, dans une quatrième étape, viendra **la spécialisation avec le développement des métiers verts** associés. En parallèle et dès maintenant, sera également menée **une réflexion sur une certification unique**. L'ensemble de cette transformation nécessitera une appropriation par les enseignants et l'ensemble de la communauté universitaire.

## **Le suivi des travaux**

Il sera réalisé par le groupe de travail déjà constitué et pourra impliquer d'autres acteurs et d'autres formes d'organisations si besoin (e.g. comité ad hoc restreint).

Il passera par l'accréditation des formations, les arrêtés du diplôme national de licence, de licence professionnelle et BT et des grades de licences.

Il se fera également par l'intermédiaire des Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) mis en place dans les établissements d'ici les prochains mois (et dans l'attente, pour certains établissements, au travers des Dialogues Stratégiques de Performance DSP). Cela permettra, en partie, de répondre aux moyens attendus sur ce sujet par les établissements.



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

